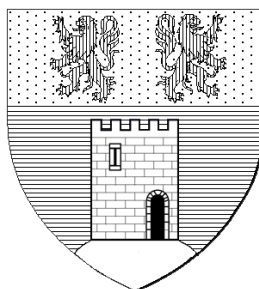


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 22 JUILLET 2016

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : M. COURNEDE Mathieu, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en évoquant la tragédie de Nice et la mémoire des victimes d'une barbarie d'un autre âge.

Il indique que la date du Conseil de juillet a été reculée et que celle du mois de septembre sera avancée au vendredi 2 pour la finalisation de la demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'exercice 2017.

Il évoque ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Le marché connaît un bon développement. Le multiservices a atteint son rythme de croisière. La restauration est appréciée et la terrasse est animée.

Lucie REUBIRA a pris ses fonctions à l'Agence Postale Communale. Sophie assure l'assistance technique et la formation continue.

L'INSEE a procédé au rapprochement des données suite aux opérations de recensement. La correspondance est parfaite.

Établi le : 02/09/2016

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Les compensations d'exonération ont été notifiées pour les quatre taxes : Taxe d'Habitation : 3 203 €, Taxe Foncier Bâti : 132 €, Taxe Foncier Non Bâti : 400 €, Dotation Spécifique à la Taxe Professionnelle : 29 €.

L'Agence de l'Eau a notifié l'aide à la performance épuratoire 2016 qui s'élèvera à 3 153,96 €.

Les subventions pour le Schéma Directeur d'Eau Potable ont été votées par le Conseil Départemental (20%) et l'Agence de l'Eau (50%).

La Commission Permanente du Conseil Départemental a attribué une subvention de 5 632 € pour le Columbarium et de 2 646 € pour la signalétique.

Afin de faciliter la réalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable et la détection des vannes, l'acquisition d'un détecteur de métaux est nécessaire. Le Maire a rencontré Pascal BLANC, Maire de Ballons, et il a été convenu de procéder à un achat commun à parts égales de moitié.

Le tableau électrique de l'aire de jeux n'est plus en fonction du fait de dégradations. Il est impératif qu'il soit remis aux normes et que du matériel anti effraction soit installé avant la fête votive. (*délibération n°2016-35*).

Au cours des réunions, des permanences ou lors de rencontres informelles, des suggestions ont été formulées pour améliorer le cadre de vie des habitants : reprise des piliers du lavoir, tour de la fontaine, panneau à l'entrée du village, délégués par quartier, parrainage des bacs à fleurs, nettoyage devant chez soi, guirlande devant la Mairie, mise en place de tas de gravier à disposition pour favoriser l'entretien des chemins,... Toutes ces propositions sont enregistrées et feront l'objet d'une réunion publique d'information et d'échanges. Elle pourrait permettre de faire un point sur les projets et de faire appel aux bonnes volontés.

Dans le flou règlementaire autour de la zone inondable et face aux problèmes rencontrés en matière d'autorisation d'urbanisme, en l'absence de réaction du SMIGIBA malgré les différents questionnements, les services de la DDT ont donné un commencement de réponse à la délimitation de la zone inondable. Le Maire présente les éléments cartographiques et donne lecture d'un extrait du rapport de Géoplus de 1999 commandé par le SIEM. A réception de l'ensemble de ces pièces, contact a été pris avec Monsieur FLACHAIRE de la DDT qui gère ce dossier. Il semble au premier abord que les données prises en comptes par le bureau d'études ne soient pas tout à fait exactes en termes de fréquence du phénomène d'inondation. Aussi une réunion de travail sera programmée en septembre pour faire un état précis de la situation et étudier les solutions les plus adaptées.

Un extincteur sera commandé pour équiper la cuisine.

Concernant l'éclairage public, le transfert de compétence a été acté par le SDED lors du Comité Technique du 7 juin 2016. Les services du SDED vont relever l'ensemble des compteurs pour basculement auprès d'EDF. L'étude technique interviendra à l'automne en vue de la réfection complète du système.

La Commission électorale sera convoquée à l'automne préalablement à la tenue des élections présidentielles selon le format habituel. Chaque conseiller conviera à cette occasion un invité de manière à assurer la plus grande représentativité possible. L'objectif est de permettre aux personnes radiées de disposer d'un délai confortable pour se réinscrire dans une autre commune.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Maire rappelle l'ordre du jour et donne lecture des délibérations prises suite à la dernière séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2016

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - APPROBATION DE L'ARRÊTÉ DE PROJET DE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « SISTERON – BUECH »

Le Préfet de la Drôme a soumis aux collectivités locales le projet de fusion coordonné par le Préfet des Hautes-Alpes et celui des Alpes-de-Haute-Provence. La création de la Communauté « Sisteron-Buech » se fait par fusion de 7 communautés de communes sur trois départements et deux régions. La Communauté de Communes a voté à l'unanimité en faveur de ce projet. Les communes disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. Si elles ne se prononcent pas, elles seront considérées comme ayant accepté tacitement. Un courrier a été adressé aux communes, cosigné par les sept Présidents. Il indique le lancement d'un travail sur le projet.

Le projet de périmètre est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.
(délibération n°2016-31)

3 - COMPTES RENDUS DE LA TOURNÉE CANTONALE ET DU COMITÉ CANTONAL DE PROGRAMMATION

Concernant la tournée cantonale, ont été reçus le 8 juin à Lachau les Conseillers départementaux et leurs suppléants ainsi que les techniciens, Madame MORIN et Monsieur DONZE. Un point a été fait sur l'état de consommation des subventions. Plusieurs aspects techniques ont été abordés concernant la dotation voirie (justificatifs et cumul), les dépenses éligibles (prise en compte des employés de la communauté de communes : non), le financement d'un site internet : non.

Au titre de l'année 2017 la Commune a présenté un projet global d'aménagement et de requalification du patrimoine entrant dans la rubrique des dossiers de moins de 80 000 €. Il a reçu un bon accueil des Conseillers Départementaux.

Le dossier devra être déposé avec un Avant-Projet-Sommaire et l'ensemble des devis avant le 15 septembre 2016.

Le Comité Cantonal de Programmation s'est tenu à CURNIER le 7 juillet avec quasiment tous les Maires du nouveau canton. Le dossier de Lachau a été inscrit pour 75 000 €. Le montant cumulé de l'ensemble des demandes est supérieur à l'enveloppe. Des arbitrages devront intervenir. Les critères d'intervention et notamment ceux relatifs aux gros dossiers de plus de 80 000 € posent problèmes. Ces difficultés seront présentées au Président LABAUME par une délégation de maires.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

4 - EAU POTABLE : INSTALLATION DES COMPTEURS SUR LES RÉSERVOIRS SECONDAIRES

Le Maire rappelle que les arrêtés de subvention pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable ont été reçus, les travaux de repérage sont en cours, les choses avancent.

Pour se mettre en conformité et éviter des pénalités en 2017, le Conseil a adopté le calendrier suivant : juin vote du principe, juillet choix du devis, septembre réalisation des travaux, octobre transmission du certificat administratif d'achèvement des travaux à l'Agence de l'Eau avec demande de subvention pour la mise en œuvre des compteurs.

Des devis ont été effectués pour la mise en place des compteurs : Établissement ESTORNEL et Entreprise Jérôme BERNARD.

Philippe AMIC évoque le passage obligé par un marché global monté par le bureau d'études CEREG.

Le Maire rappelle que la Commune s'est engagée auprès de l'Agence l'Eau à installer les deux compteurs ainsi qu'une vanne supplémentaire avant l'automne. La mise en œuvre d'un marché global risque de placer la Commune dans l'incapacité de respecter ses engagements.

Il propose de demander une autorisation spéciale à l'Agence de l'Eau et sans attendre procède au choix du devis.

Jérôme BERNARD est retenu pour procéder à la fourniture et à la pose des deux compteurs supplémentaires et à la vanne de secteur sur le Chemin de notre Dame de Calma. (délibération n°2016-37)

5 - FÊTE VOTIVE

La Mairie a fait le nécessaire pour ce qui la concerne : les demandes d'estrade, de barrières, de compteur. Michèle AMIC est en contact avec les forains et a programmé les animations.

Un problème se pose pour la récupération de l'estrade dimanche 14 août à l'issue de la fête de Barret-sur-Méouge. Une solution est trouvée. Roland MOINIER, Philippe AMIC et Jean-Jacques SEGUIN assureront l'opération en collaboration avec des élus de Barret-sur-Méouge et un employé intercommunal.

Le programme est validé : randonnées cyclistes, expositions diverses, concours de boules, bals, jeux d'enfants, attractions...

Les affiches et programmes seront tirés.

La quête sera effectuée par Michèle AMIC et Monique AUDIBERT-GIBIER dans le village et par Sylvie LAMBERT et le Maire à l'extérieur.

Le Maire assurera le tirage des boules les 14 et 15 août, Cédric MICHEL, Dominique et Viviane MIONE les 16 et 17 août.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

6 - SITE INTERNET

Le Maire rappelle que la décision a été prise de doter la commune d'un site internet dédié. Des demandes de devis ont été effectuées sur la base d'un cahier des charges avec différentes rubriques : municipalité, liens avec administrations et formulaires, histoire, économie, anecdotes, vie associative, petites annonces, etc.

Il est procédé au choix entre les deux devis transmis.

Le devis d'ADSPIRAMEN est retenu pour un montant de 750 € hors taxes.
(délibération n°2016-32)

7 - CONVENTION AVEC LA CCHB POUR LE SERVICE DE PORTAGE DES REPAS

Le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec la Communauté de Communes des Hautes Baronnies pour le portage des repas à domicile. Deux habitants de la commune bénéficient de ce service.

Ce renouvellement est de pure forme car il ne comporte aucune modification tarifaire.

Le Maire est autorisé à régulariser la convention. *(délibération n°2016-33)*

8 - MODIFICATION DES STATUTS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BARONNIES

Il s'agit là encore d'une modification de pure forme pour intégrer dans le fonctionnement du PNR des communes associées. Car certaines communes qui avaient à l'origine délibéré contre le PNR des Baronnies ont revu leurs positions depuis. *(délibération n°2016-34)*

9 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : Le Conseil Communautaire s'est réuni le 20 juin. L'organisation à Salérans, sur une propriété privée, d'un camp de jeunes militants d'extrême droite en faveur de la réhabilitation du Maréchal Pétain a suscité une forte opposition et une virulente campagne de presse mettant en cause le Maire qui n'avait pas connaissance de cette manifestation et ne dispose pas de pouvoir de police en la matière.

Tenant à rappeler que les maires ne peuvent être injustement mis en cause, le Conseil Communautaire, de manière symbolique, a adopté à l'unanimité une motion de soutien à la Commune de Salérans et à son maire. La question du personnel a également été abordée : conditions et ambiance de travail améliorée, emplois d'avenir, régime indemnitaire.

Les travaux préparatoires à l'installation de mollochs se poursuivent. Lachau a été retenu pour recevoir des équipements semi-enterrés. Une visite a été organisée. La faisabilité technique est en cours d'étude.

Conseil d'École de Séderon : lors de la réunion du 23 juin ont été abordés : le projet annuel financé par le PNR sur le thème du jardin, l'EMALA, dispositif de regroupement pédagogique en milieu rural qui devrait être pérennisé une année

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

encore, les effectifs à la rentrée 2016-2017 (prévisions de 39 enfants et passage à 2 classes).

Voirie : Le « compomac » (goudron à froid) sera livré en début de semaine et mis en œuvre par Jérôme BERNARD pour reprendre les principaux trous dans la chaussée. Des problèmes d'élagage se posent au droit des propriétés de Madame CLARY et de Maryse DIAZ. Les propriétaires seront contactés.

Sur le chemin du Château, l'entreprise EIFFAGE se rendra sur site pour examiner les désordres, définir les causes et envisager les mesures à apporter.

Chemin de la Tour, des devis seront demandés pour les travaux de remise en état.

Affouage : l'entreprise BLANC des Omergues se propose d'achever la coupe de Marablache moyennant la livraison de 8 stères de bois. Elle se rapprochera de Monsieur MANCIP de l'ONF pour les modalités techniques et les autorisations d'abattage.

Assainissement : la maison de Bernadette AUMAGE a été raccordée. Une plaque a été remplacée à proximité du lavoir. La canalisation située à la Pinié en contrebas de la propriété de Louis BOREL nécessite des travaux de confortement urgents.

Marché des producteurs : compte-tenu du développement de l'emprise du marché des producteurs et pour faciliter leurs branchements et celui des forains lors de la fête votive, il est décidé de procéder à l'installation d'une borne. Trois devis ont été reçus. Le devis de Franck COUDENE est retenu pour un montant de 1 522,40 € hors taxes. La mise en service devra intervenir début août. (délibération n°2016-35)

Columbarium : Il sera opérationnel en septembre.

Eglise : les filets anti pigeons ont été installés dans le clocher. Il a été constaté à cette occasion une usure sur l'une des cloches nécessitant une adaptation de la fixation du battant.

10 - QUESTIONS DIVERSES

Une demande de subvention pour une Ludothèque itinérante a été transmise. Elle reçoit un avis défavorable. (délibération n°2016-36)

Un état actualisé des restes à réaliser est examiné. Il est procédé à l'annulation de titres de recettes pour des créances irrécouvrables. (délibération n°2016-38)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 00.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet